



**DELIBERATION N° 26/028 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT LA MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA
COLLECTIVITÉ DE CORSE**

**CHÌ APPROVA A MUDIFICA DI U TAVULINU DI L'EFFETTIVI DI A CULLITTIVITÀ
DI CORSICA**

REUNION DU 25 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq mars, la Commission Permanente, convoquée le 17 mars 2026, s'est réunie sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Nadine NIVAGGIONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Hyacinthe VANNI
Mme Angèle CHIAPPINI à M. Jean-Michel SAVELLI
M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Chantal PEDINIELLI

ETAIT ABSENTE : Mme

Julia TIBERI

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi 84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** le Code général de la Fonction Publique,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,

VU la délibération n° 25/206 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2025 adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2026,

VU la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,

CONSIDERANT les besoins en matière de gestion courante des effectifs et des besoins nouveaux,

CONSIDERANT les besoins en matière d'emploi saisonniers pour l'exercice 2026,

SUR rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,

APRÈS avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (8) : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Nadine NIVAGGIONI, Hyacinthe VANNI

N'ont pas pris part au vote (6) : Mmes et MM.

Paul-Félix BENEDETTI, Angèle CHIAPPINI, Saveriu LUCIANI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE la création de 450 mensualités dans le cadre des besoins en personnels saisonniers pour l'année 2026.

ARTICLE 2 :

APPROUVE la création des postes non permanents suivants en surcroît d'activité :

- 2 postes relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
- 2 postes relevant du cadre d'emploi des techniciens territoriaux,
- 2 postes relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux,
- 1 poste relevant du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux.

ARTICLE 3 :

APPROUVE, dans le cadre de mouvements internes devant permettre la réaffectation d'agents en situation d'inaptitude ou bénéficiant d'un accompagnement spécifique, la création 10 postes à la trajectoire interne :

- 3 postes relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs,
- 3 postes relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques,
- 1 poste relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux,

- 1 poste relevant du cadre d'emploi des techniciens territoriaux,
- 1 poste relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux,
- 1 poste relevant du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux.

ARTICLE 4 :

APPROUVE la création et l'inscription à la trajectoire interne des postes suivants :

- Au sein du service Formation enseignement, **1 poste de Chef(fe) de bureau Coordination administrative et financière** relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ou des rédacteurs territoriaux,
- Au sein de la Direzione Lingua Corsa, **1 poste de Chef(fe) de bureau Coordination des actions de communication, de valorisation et d'évaluation** relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ou des adjoints administratifs territoriaux,
- Au sein de la Direzione Lingua Corsa, **1 poste de Chef(fe) de mission déploiement interne** relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
- **1 poste d'Assistante de Direction** relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ou des adjoints administratifs territoriaux,
- Au sein de l'équipe Orezza/Alisgiani **2 postes de travail d'agent(e) d'exploitation et d'entretien de la voirie et des réseaux divers** relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques et des agents de maîtrise territoriaux,
- Au sein de l'équipe Corti, **1 poste de travail d'agent(e) d'exploitation et d'entretien de la voirie et des réseaux divers** relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques et des agents de maîtrise territoriaux.

ARTICLE 5 :

APPROUVE la création des postes suivants au titre de la trajectoire externe :

- Au sein du service diffusion sociétale, **1 poste de Chargé(e) de Développement Immersion et Suivi des communes et associations** relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
- Au sein du service formation et enseignement, **1 poste de Chargé(e) d'opérations, coordination, suivi partenariats stratégiques** relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
- Au sein de la mission déploiement interne, **1 poste de Chargé(e) de la mise en place et du développement d'actions de diffusion et d'animation de la langue** auprès des agents de la Collectivité de Corse, des Offices, Agences et satellites relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- Au sein de la Direction des achats, des moyens et de l'immobilier, **1 poste de gestionnaire foncier** relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux.

ARTICLE 6 :

APPROUVE la création de postes pour nomination de lauréats de concours :

- 15 postes relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.

ARTICLE 7 :

APPROUVE la création d'un cadre d'emploi surnuméraire afin d'élargir la

recherche de profils :

- Au sein de la Mission Grands projets, stratégie foncière, lutte contre la spéculation foncière, urbanisme, le poste PT_06774 de Responsable de mission « Grands projets, stratégie foncière, lutte contre la spéculation foncière, urbanisme », initialement mentionné comme ouvert uniquement au cadre d'emplois des attachés territoriaux, devait en réalité être également créé sur le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

ARTICLE 8 :

APPROUVE la suppression des postes suivants :

- Un poste de chargé(e) de projet essaimage » (PT_03125 / PB_03125), relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux,
- Un poste de Directeur(trice) Adjoint(e) Lingua Corsa (PT_06813) relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

ARTICLE 9 :

AUTORISE, en cas d'impossibilité de recruter des agents statutaires, le recrutement d'agents non titulaires.

ARTICLE 10 :

PRECISE qu'en cas de recrutement d'agents non titulaires, la rémunération versée le sera par référence à celle d'un fonctionnaire placé dans la même situation.

ARTICLE 11 :

PRECISE que les crédits nécessaires seront imputés au programme 6161 du budget de la Collectivité de Corse.

ARTICLE 12 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 25 mars 2026

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 25 MARS 2026

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**MUDIFICA DI U TAVULINU DI L'EFFETTIVI DI A
CULLITTIVITÀ DI CORSICA**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA
COLLECTIVITÉ DE CORSE**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet de proposer des modifications du tableau des effectifs, afin de l'adapter à l'évolution des besoins en vue d'opérations de recrutements ou de gestion des effectifs de la Collectivité de Corse.

Création des emplois saisonniers

Afin de garantir la continuité de service public en période estivale, il y a lieu de créer les emplois nécessaires aux recrutements sur emploi saisonnier pour l'année 2026.

Comme pour l'année précédente, le recours à ces emplois est limité aux renforts dans les secteurs enregistrant un pic d'activité estivale au sein des dispositifs opérationnels.

Il s'agit notamment des missions prioritaires suivantes :

- La lutte contre les feux de forêt ;
- Les missions techniques liées aux analyses effectuées par les laboratoires ;
- La démoustication ;
- Des missions sociales ;
- Des missions culturelles au sein des musées ;
- Des missions liées à l'environnement et à la valorisation des sites naturels ;
- Les missions essentielles à la continuité du service public.

En 2025, 450 mensualités avaient été créées afin de répondre de manière adéquate aux besoins recensés en matière de personnel saisonnier tout en veillant à la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Le même nombre de mensualités est créé pour la saison 2026.

Les crédits nécessaires aux recrutements saisonniers seront imputés aux programmes 6161, 3214 et 5218 du budget de la Collectivité de Corse.

Réponses aux besoins non permanents à caractère urgent :

Il y a lieu de créer les postes non permanents suivants dans le cadre de besoins urgents relevant d'un surcroît ponctuel d'activités (création d'un volant pour répondre aux urgences) :

- 2 attachés territoriaux
- 2 rédacteurs territoriaux
- 2 techniciens territoriaux
- 1 ingénieur territorial

Réaffectation d'agents en situation d'inaptitude ou bénéficiant d'un accompagnement spécifique :

Par ailleurs, dans le cadre de mouvements internes devant permettre la réaffectation d'agents en situation d'inaptitude ou bénéficiant d'un accompagnement spécifique, il y a lieu de créer 10 postes à la trajectoire interne (anticipation de situations d'inaptitudes) :

- 3 postes relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs,
- 3 postes relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques,
- 1 poste relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux,
- 1 poste relevant du cadre d'emploi des techniciens territoriaux,
- 1 poste relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux,
- 1 poste relevant du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux.

Réorganisation de la Direzione lingua corsa :

Afin d'adapter les effectifs de la Collectivité de Corse aux nouveaux besoins identifiés dans le cadre du projet de réorganisation de la direction de la langue corse, il est proposé de créer et d'inscrire à la trajectoire interne les postes suivants :

- **Création des postes d'encadrement** suivants dans le cadre de la réorganisation de la Direzione Lingua Corsa :

Au sein du service Formation enseignement, **1 poste de Chef(fe) de bureau Coordination administrative et financière** relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ou des rédacteurs territoriaux,

Au sein de la Direzione Lingua Corsa, **1 poste de Chef(fe) de bureau Coordination des actions de communication, de valorisation et d'évaluation** relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ou des adjoints administratifs territoriaux,

Au sein de la Direzione Lingua Corsa, **1 poste de Chef(fe) de mission déploiement interne** relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

- **Création des postes hors encadrement** suivants dans le cadre de la réorganisation de la Direzione Lingua Corsa :

Au sein de la Direzione Lingua Corsa, **1 poste d'Assistante de Direction** relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ou des adjoints administratifs territoriaux,

Au titre de la trajectoire externe, il y a lieu de créer les postes suivants :

Au sein de la **Direzione Lingua Corsa** :

- Au sein du service diffusion sociétale, **1 poste de Chargé(e) de Développement Immersion et Suivi des communes et associations** relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
- Au sein du service formation et enseignement, **1 poste de Chargé(e)**

d'opérations, coordination, suivi partenariats stratégiques relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

- Au sein de la mission déploiement interne, **1 poste de Chargé(e) de la mise en place et du développement d'actions de diffusion et d'animation de la langue** auprès des agents de la Collectivité de Corse, des Offices, Agences et satellites relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Réponse aux besoins urgents au sein de la Direction de l'exploitation routière :

Dans le cadre de besoins urgents à pourvoir au sein de la Direction de l'exploitation routière, il y a lieu de créer les postes suivants en les inscrivant à la trajectoire interne :

- Au sein de l'équipe Orezza/Alisgiani **2 postes de travail d'agent(e) d'exploitation et d'entretien de la voirie et des réseaux divers** sont à ouvrir sur le cadre d'emploi des adjoints techniques et des agents de maîtrise territoriaux,
- Au sein de l'équipe Corti, **un poste de travail d'agent(e) d'exploitation et d'entretien de la voirie et des réseaux divers** est à ouvrir sur le cadre d'emploi des adjoints techniques et des agents de maîtrise territoriaux.

Création au titre de la trajectoire externe :

Au titre de la trajectoire externe, il y a lieu de créer **au sein de la Direction des achats, des moyens et de l'immobilier, 1 poste de gestionnaire foncier** relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux.

En ce qui concerne la mise en œuvre des opérations de gestion courante :

S'agissant des agents **lauréats de concours**, et afin de pouvoir procéder à leur nomination sur des besoins existants au sein de la Collectivité de Corse dans leur nouveau cadre d'emploi, il est proposé de créer :

- 15 postes relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux

Les cadres d'emploi occupés par les agents jusqu'alors seront supprimés du tableau des effectifs après leur titularisation effective.

En ce qui concerne les corrections et ajustements du référentiel en organisation :

Afin d'adapter les effectifs de la Collectivité de Corse aux nouveaux besoins identifiés dans le cadre de l'évolution des missions concernées, et de garantir une adéquation optimale entre les compétences requises et le profil des candidats susceptibles d'occuper le poste, il est proposé d'apporter la modification suivante au tableau des effectifs :

- Au sein de la Mission Grands projets, stratégie foncière, lutte contre la spéculation foncière, urbanisme, le poste PT_06774 de Responsable de mission « Grands projets, stratégie foncière, lutte contre la spéculation foncière, urbanisme », initialement mentionné comme ouvert uniquement au

cadre d'emplois des attachés territoriaux, devait en réalité être également ouvert aux ingénieurs territoriaux. Il est donc proposé d'élargir formellement son cadre d'emplois aux ingénieurs territoriaux.

Enfin, les postes suivants devenus vacants sont à supprimer :

- Un poste de chargé(e) de projet essaimage (PT_03125 / PB_03125), relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux
- Un poste de Directeur(trice) Adjoint(e) Lingua Corsa (PT_06813) relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.